Règlement de l'opération commerciale – Le grand quiz Amadeus et ses partenaires

Amadeus France, société anonyme à conseil d'administration au capital social de 42 922 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°326 556 305, dont le siège social est sis 2-8 avenue du Bas Meudon, le "Seine Saint Germain", bâtiment C, 92445 Issy-les-Moulineaux ("Amadeus") ; conjointement avec

Easy Jet, société de droit étranger, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n°453 172 470 dont le siège social est sis Aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, Bâtiment N12 00 – Aérogare 2, 93290 Tremblay-en-France (le "Partenaire 1") ;

Corsair, société anonyme au capital social de 5 000 021 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le n°328 621 586 dont le siège social est sis 2 place de l'équerre, 94150 Rungis (le "Partenaire 2") ;

HOP !, société par actions simplifiée au capital social de 43 543 335 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le n°790 151 716 dont le siège social est sis 24-26 rue de Villeneuve Immeuble Caracas Silic 193, 94563 Rungis Cedex (le "Partenaire 3") ;

Transavia, société par actions simplifiée au capital social de 18 500 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le n°492 791 306 dont le siège social est sis Zone Orlytech, 3 square Helene Boucher, 94310 Orly (le "Partenaire 4") ;

Hertz, par actions simplifiée à associé unique au capital social de 25 394 868,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le n°319 505 632 dont le siège social est sis Zone buisson de la Couldre, 1 rue Eugene Henaff, 78190 Trappes (le "Partenaire 5") ;

Aigle Azur, société par actions simplifiée au capital social de 11 233 800,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le n°309 755 387 dont le siège social est sis Zone Orlytech, 20 avenue Louis Bleriot, 91550 Paray vieille poste (le "Partenaire 6") ;

Avis, société par actions simplifiée au capital social de 27 700 008 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°652 023 961 dont le siège social est sis 1 rue du General Leclerc, 9280 Puteaux (le "Partenaire 7") ;

Air plus, société de droit étranger, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°442 810 883 dont le siège social est sis 94 avenue de Villiers, 75017 Paris (le "Partenaire 8") ;

Le Partenaire 1, le Partenaire 2, le Partenaire 3, le Partenaire 4, le Partenaire 5, le Partenaire 6, le Partenaire 7 et le Partenaire 8 étant ci-après conjointement appelés les "Partenaires" et séparément le "Partenaire" ;

organise **du 25 au 27 septembre 2018** (la "**Période**") une opération commerciale gratuite et sans obligation de participation portant sur la connaissance des produits et services offerts par Amadeus et les Partenaires donnant lieu à la remise des lots à certains participants désignés par tirage au sort dans les modalités et sous les conditions prévues ci-après (l'"**Opération**").

Article 1 – Définitions

« **Groupe Amadeus** » signifie le groupe d'entités juridiques, y compris Amadeus IT Group, S.A. et Amadeus France, qui développent, exploitent et distribuent le Système Amadeus.

« **Système Amadeus** » signifie le système informatisé d'information et de distribution de voyages commercialisé par Amadeus France, contenant des informations en matière d'horaires, disponibilité, tarifs et services connexes, et permettant d'effectuer des réservations et/ou d'émettre des billets.

« **Territoire** » signifie la France métropolitaine, les départements et régions d'outremer, les collectivités uniques et les collectivités d'outremer.

Article 2 – Conditions de participation

2.1 Participants

Sous réserve des dispositions du présent article 2, la participation à l'Opération est ouverte aux membres du personnel salariés, à l'exception notamment des stagiaires, des agences de voyages clientes d'Amadeus situées sur le Territoire.

Sont toutefois exclus de la participation à l'Opération les membres du personnel des agences de voyages qui ont expressément demandé à Amadeus de ne pas être intégrés les opérations promotionnelles de la même nature que l'Opération.

Les lots offerts par certains Partenaires sont en outre susceptibles d'être conditions à des critères supplémentaires, prévus le cas échéant à l'article 4.1 ci-dessous pour chacun des lots concernés.

2.3 Participation

Afin de participer à l'Opération, les personnes correspondant aux critères de participation définis au présent article 2 doivent répondre au questionnaire disponible à l'adresse http://marketing.amadeus.com/summercamp2018 ou sur notre stand D24 à l'IFTM Top Resa au cours de la Période, le cas échéant après avoir consulté la documentation détaillée à l'article 3 ci-après, ainsi que remplir et valider l'ensemble des champs obligatoires au formulaire présent à la même adresse. Cette étape conditionne l'attribution de la qualité de Participant au sens du présent règlement.

Article 3 – Déroulé de l'Opération

3.1 Mise en ligne de la documentation

Des documents relatifs aux produits et services offerts par les Partenaires seront mis à disposition des Participants sur la page internet suivante : http://marketing.amadeus.com/summercamp2018 .

Ces documents prendront la forme de fiches techniques de renseignements ayant pour objectif d'améliorer la connaissance par Participants des produits et solutions commercialisés par les Partenaires via Amadeus.

3.2 Déroulement de l'opération

Fonctionnement général

Au cours de la Période, plusieurs questionnaires seront proposés aux Participants, portant sur le contenu des documents visés à l'article 3.1 (ci-après, individuellement, un "**Quizz**"), à la fréquence d'un Quizz par jour.

Chaque Quizz concernera deux ou trois Partenaires selon le cas. Les produits et solutions commercialisés par les Partenaires donneront lieu, dans chaque Quizz, à cinq questions par Partenaire concerné.

Les Quizz sont organisés selon le calendrier suivant :

- Quizz 1 : le 25 septembre 2018 ; Partenaires 1 et 2 ;
- Quizz 2 : le 26 septembre 2018 ; Partenaires 3, 4 et 5 ;
- Quizz 3 : le 27 septembre 2018 ; Partenaires 6, 7 et 8.

Les questionnaires relatifs à chaque Quizz peuvent être remplis, en ligne, à l'adresse suivante : *http://marketing.amadeus.com/summercamp2018* ; et également en présentiel, **sur le stand d'Amadeus D24 sur le salon IFTM Top Resa 2018**, de 9h à 15h30 chacun au jour visé ci-dessus.

Règles de participation

Sous réserve de respecter les conditions de participation prévues à l'article 2. du présent règlement, toute personne ayant répondu correctement (100% de bonnes réponses) à un ou plusieurs questionnaires conformément aux dates et horaires prévues au présent article 3 participera à un tirage au sort organisé au titre du Quizz correspondant.

Dans l'hypothèse où, pour un Quizz donné, le nombre de questionnaires corrects (100% de bonnes réponses) serait inférieur à 2, participera au tirage au sort toute personne ayant fourni au minimum 4 bonnes réponses sur 5 aux questions relatives à chaque Partenaire concerné par ledit Quizz. A défaut d'un minimum de 2 questionnaires répondant à ces critères, le taux minimum de bonnes réponses exigées pour la participation sera de 3 sur 5, à défaut de 2 sur 5, et ainsi de suite.

Par tirage au sort, chaque Partenaire concerné par le Quizz objet du tirage désigne 2 personnes, dont 1 personne parmi les Participants ayant répondu à un questionnaire en ligne et 1 personne parmi les Participants ayant répondu à un questionnaire en présentiel (les "**Gagnants**"). Ainsi, par exemple, à l'issue du Quizz 1, le Partenaire 1 désignera 2 Gagnants et le Partenaire 2 désignera 2 Gagnants.

Pour tirer au sort chaque Gagnant parmi les personnes ayant répondu à un questionnaire en ligne, chaque Partenaire concerné énonce un chiffre compris entre 1 et le nombre de Participants admis au tirage au sort. Le Gagnant tiré au sort sera le Participant dont le numéro de participation tel que renseigné par la feuille des participations en ligne correspond au numéro énoncé par le Partenaire.

Pour tirer au sort chaque Gagnant parmi les personnes ayant répondu à un questionnaire en présentiel, chaque Partenaire concerné pioche un questionnaire dans une urne prévue à cet effet.

En ce qui concerne les Participants ayant répondu à un questionnaire en présentiel, leur présence lors du tirage au sort organisé selon les modalités prévues à l'article 4.3.1 ci-dessous relatif au Quizz concerné est obligatoire. En cas d'absence du Participant tiré au sort, il sera procédé à un nouveau tirage au sort qui aboutira à la désignation en qualité de Gagnant au titre du Quizz concerné de la première personne présente tirée au sort.

Chaque Participant est en droit de participer, pour chaque jour au cours de la Période, à un Quizz en ligne ainsi qu'un Quizz en présentiel maximum.

Les tirages au sort auront lieu le jour prévu au calendrier ci-dessus pour le Quizz correspondant, et les résultats seront annoncés ou publiés conformément aux dispositions de l'article 4.3.1 ci-dessous.

Chaque Gagnant se verra attribuer un des lots décrits à l'article 4.1 ci-dessous et correspondant au Partenaire les ayant tirés au sort. Ainsi :

- les deux Gagnants tirés au sort par le Partenaire 1 se verront attribuer chacun un Lot 1 ;
- les deux Gagnants tirés au sort par le Partenaire 2 se verront attribuer chacun un Lot 2 ;
- et ainsi de suite.

Article 4 – Lots, acceptation et remise

4.1 Lots à gagner

Les lots attribués aux Gagnants (les "**Lots**") sont :

1. Lot 1 (Partenaire 1, EasyJet)
    - 1 billet d'avion pour une ou deux personnes
    - La valeur faciale du lot est de 200 € ;

_ Le lot est offert par le **Partenaire 1** ;

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Toutes destinations correspondant à des routes existantes, à n'importe quelle date / heure, à condition que des places soient disponibles sur le vol.
- Les réservations doivent être effectuées avant le 30 septembre 2019 et doivent être soumises 6 semaines avant le départ du vol, mais vous pouvez voyager à tout moment.
- Vous pouvez inclure des bagages et / ou des sièges dans la valeur de votre réservation.
- Si la valeur de votre réservation dépasse 200 €, vous devrez payer les frais supplémentaires. Le partenaire vous contactera au moment de la réservation pour organiser le paiement par carte de crédit ou de débit.
- Les deux passagers doivent voyager sur les mêmes vols.
- Il n'y a pas d'alternative au prix et n'est pas transférable.
- Le gagnant doit avoir plus de 18 ans et accepter d'être inclus dans la publicité easyJet.
- Les réservations et les modifications apportées aux réservations sont soumises aux conditions générales habituelles sur easyJet.com, y compris la politique de confidentialité http://www.easyjet.com/en/book/privacypolicy.html
- Le prix n'est pas ouvert aux employés (ou membres de leur famille) d'easyJet Airline Company Limited ou de toute personne liée à la promotion.

2_ Lot 2 (Partenaire 2, Corsair)

_ 1 billet d'avion

_ La valeur faciale du lot est de **1483 €**;

_ Le lot est offert par le Partenaire 2

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- La validité du billet est hors vacances scolaires, soumis à conditions et disponibilités. Ce billet est valable 1 an à compter de la date du tirage au sort. Il est non cessible / non remboursable / non modifiable. La valeur du lot ne pourra en aucun cas être exigée en espèce ou contre tout autre bien ou service.

3_ Lot 3 (Partenaire 3, Hop !)

_ 1 billet aller-retour pour 2 personnes sur le Réseau Court Courrier de Hop ! Air France

_ La valeur faciale du lot est de 700 €

_ Le lot est offert par le Partenaire 3

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Valable sur le Réseau Court Courrier de Hop ! Air France sous réserve de disponibilité au moment de la réservation par le gagnant et hors transfert aéroport
- Validité : 1 an à compter de la remise du bon (la réservation peut se faire maximum 6 mois avant votre voyage)
- Après réservation et émission du billet, le vol ne pourra faire l'objet d'aucune modification.
- Le billet n'est pas cessible et ne pourra être transmis à des tiers.

4_ Lot 4 (Partenaire 4, Transavia)

_ 1 billet d'avion pour 1 personne

_ La valeur faciale du lot est de 250 **€**

_ Le lot est offert par le **Partenaire 4**

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Le billet gratuit est valable pour la réservation d'un vol aller et retour pour 1 personne, hors périodes de ponts et de vacances scolaires. Ce billet sera confirmé sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.
- Tout billet gratuit réservé ne pourra n'être ni échangé ni annulé. Il n'est pas transférable, ce qui signifie que seul le gagnant de ce lot est autorisé à voyager à ce titre. Aucun remboursement de taxes ne peut être réclamé sur ce billet.
- Le lot comprend 1 bagage à main de 10KG maximum par passager, hors bagages de soute.
- Pour obtenir les tarifs de nos bagages en soute, nous vous laissons le soin de consulter notre site internet à cette adresse : www.transavia.com
- Les conditions générales de transport TRANSAVIA France SAS, s'appliquent à tous les transports de passagers et de bagages assurés par ou sur ordre de Transavia, sauf en cas de mention vous en

dispersant expressément dans les présentes conditions (tarifaires) générales.

- Pour consulter les conditions générales de ventes, veuillez consulter le site internet : www.transavia.com

5_ Lot 5 (Partenaire 5, Hertz)

_ 1 bon de location de voiture pour une semaine

_ La valeur faciale du lot est de 600 **€ TTC**

_ Le lot est offert par le **Partenaire 5**

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Bon de location valide pour une semaine en catégorie C
- Présentation d'un permis de conduire de plus d'un an et présentation d'une carte de crédit pour les éventuels suppléments (âge minimum pour la location 21 ans)
- Sont inclus : 7 jours de location dans le monde, 250 kilomètres par jour, les assurances CDW, TP et PI, les frais d'immatriculation et la TVA
- Ne sont pas inclus : l'essence, la surcharge locale, le supplément jeune conducteur de 21 à 25 ans, le supplément conducteur additionnel, la franchise non rachetable en cas de vol ou d'accident (variable selon catégorie), le siège bébé ou rehausseur.
- Offre valable un an (sous réserve de disponibilité, hors Corse et DOM-TOM et hors période d'embargo) »

6_ Lot 6 (Partenaire 6, Avis)

_ 1 bon de location de voiture pour un week-end de location en France

_ La valeur faciale du lot est de susceptible de varier selon les tarifs en vigueur au moment de la réservation, pour une valeur estimée maximale de 263,67 € TTC

_ Le lot est offert par le **Partenaire 6**

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Cette offre est valable du 01/10/2018 au 30/06/2019 (hors vacances scolaires et jours fériés) pour un véhicule en catégorie D (SUV modèle ou similaire : Peugeot 3008), dans la mesure des disponibilités* au moment de la réservation, en France continentale (hors Corse).
- Les assurances et la taxe sont incluses. Le carburant reste à votre charge.
- Ce lot est non modifiable et non cessible.
- Vous devez contacter la direction commerciale du partenaire quinze jours avant le départ, à l'adresse suivante isabelle.buchet@abg.com qui se chargera de faire le nécessaire pour la réservation. Pensez également à nous

faire parvenir cette lettre lot par scan à cette adresse mail afin de prendre en compte votre demande.

7_ Lot 7 (Partenaire 7, Aigle Azur)

_ 1 billet d'avion pour 2 personnes destination court courrier Europe (Porto Berlin ou Milan) :

_ La valeur faciale du lot est du billet TTC pour deux personnes : 1 582 euros

_ Le lot est offert par le Partenaire 5

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Aigle Azur vous offre 2 (deux) billets Aller/Retour Hors Taxes, en classe économique (classe Z) valables sur nos lignes court-courriers Europe, uniquement sur les vols opérés par des avions Aigle Azur. Cette offre est valable 1 (un) an selon les disponibilités et hors périodes d'embargos (été, vacances scolaires, jours fériés - actuellement en vigueur au Portugal et dans le pays de destination).

- En cas d'arrêt d'exploitation d'une ligne ou d'une destination, Aigle Azur se réserve le droit de proposer aux passagers un vol vers une autre destination Aigle Azur effectivement exploitée, d'une valeur équivalente sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée.
- Aigle Azur ne prend en charge aucune autre prestation terrestre mis à part les billets, tout autre frais sera à la charge du gagnant. En cas de retard de vols Aigle Azur, aucune indemnité ne pourra être exigée par le gagnant. Pour procéder aux réservations, veuillez contacter notre Service de Réservations, au minimum 15 jours avant la date de départ : resa.partenariat@aigle-azur.fr, et transmettre obligatoirement ce bon par e-mail, lors de votre demande. La demande de réservations sera traitée dans un délai de 7 jours minimum à compter de sa réception.
- Les billets sont non modifiables et non remboursables en cas d'annulation ou de « no show » (bénéficiaire(s) ne se présentant pas à l'enregistrement).
- Les billets sont nominatifs et le Gagnant ne pourra prétendre, quelle que soit la raison à aucun remboursement en espèce ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. S'ils ne sont pas nominatifs ou non mentionnés comme tels, le Gagnant devra fournir à Aigle Azur, une attestation indiquant qu'il souhaite faire bénéficier une autre personne du lot.
- Les Taxes Réglementaires Aéroportuaires (Hors YQ) des billets précités restent à la charge du gagnant. Le montant des Taxes Réglementaires Aéroportuaires (Hors YQ) à titre indicatif au 19/11/2016 est d'environ

45€ / billet. Ce montant devra être réglé par Carte Bancaire auprès du Service de Réservations précité (montant variable suivant les dates de voyage, trajets effectués et date d'émission des billets d'avion).

- La franchise bagages en classe économique est de 20kg maximum en soute et de 5kg en cabine (bagage à main) par personne.
- Le bénéficiaire de ces billets a un délai d'un mois maximum à compter de la date du tirage au sort pour se manifester auprès du Service de Réservations du Partenaire. Séjour maximum d'un mois exigé. Le Gagnant et son accompagnant devront impérativement voyager ensemble sur les vols aller/retour.

8_ Lot 8 (Partenaire 8, Air Plus)

_ 1 box Relais et Châteaux

_ La valeur faciale du lot est de 175 €

_ Le lot est offert par le **Partenaire 8**

_ Il est soumis aux conditions suivantes :

- Le coffret est valable deux ans à compter de la date d'émission dans une sélection de Relais & Châteaux, dont la liste est remise à jour régulièrement et est consultable sur le site Internet : www.relaischateaux.com
- Passée la date d'échéance, il ne pourra pas faire l'objet d'aucun remboursement ni d'aucune utilisation.
- Il est non cessible et non modifiable
- Il ne peut en aucun cas être échangé en tout ou partie contre des espèces.
- Il est sous l'entière responsabilité du porteur en cas de perte ou de vol

4.2 Acceptation des lots

Les Gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés et définis au présent article 4. Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'impossibilité de fournir un ou plusieurs lots prévus, quelles qu'en soient les raisons, Amadeus et, le cas échéant, ses Partenaires, se réservent le droit de remplacer tout ou partie des lots par un ou plusieurs autres lots de valeur équivalente ou supérieure, y compris de manière différée, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

4.3 Remise des lots

4.3.1 Résultats

Lesdits tirages au sort auront lieu le jour prévu au calendrier ci-dessus pour le Quizz

correspondant, et les résultats seront annoncés ou publiés conformément aux dispositions de l'article 4.3.1 ci-dessous

Les résultats des tirages au sort et la désignation des Gagnants sont réalisés, pour chaque Quizz, le jour prévu au calendrier établi à l'article 4.3 ci-dessus pour le Quizz correspondant, selon les modalités ci-après :

- Les résultats relatifs aux Gagnants désignés parmi les Participants ayant répondu à un questionnaire en ligne sont publiés, le jour correspondant au Quizz concerné, en fin de journée à l'adresse suivante : http://marketing.amadeus.com/summercamp2018 , qu'il appartient aux Participants de consulter ;
- Les résultats relatifs aux Gagnants désignés parmi les Participants ayant répondu à un questionnaire en présentiel sont annoncés sur place, **au stand Amadeus D24 lors du salon de l'IFTM,** le jour correspondant au Quizz concerné, **à 16h.**

4.3.2 Remise

*Le **Lot 1** est remis par le **Partenaire 1,** le **Lot 2*** est remis par le **Partenaire** 2, et ainsi de suite, sur la base des informations relatives aux Gagnants qu'il appartient à Amadeus de lui transmettre.

La remise s'effectue au plus tard **30 jours** suivant la fin de la Période, respectivement à chacun des Gagnants, selon l'une des modalités suivantes :

- Pour les Gagnants désignés parmi les Participants ayant répondu à un questionnaire en présentiel : sur place **sur le stand Amadeus D24 lors du salon de l'IFTM se déroulant au cours du mardi 25 septembre au vendredi 27 septembre 2018 ;**
- Pour les Gagnants désignés parmi les Participants ayant répondu à un questionnaire en ligne: par courrier électronique, à l'adresse communiquée par chaque Gagnant concerné dans son Formulaire de Participation

Les obligations d'Amadeus se limitent à la transmission des informations relatives aux Gagnants aux Partenaires.

Article 5 – Utilisation des réponses fournies

Les Participants ainsi que, les cas échéant, leurs employeurs, autorisent le Groupe Amadeus et les Partenaires à utiliser toute réponse ou information par eux donnée, qu'elle qu'en soit la forme et les circonstances, et notamment dans le cadre d'un questionnaire, appel à témoignage ou enregistrement. La même autorisation est donnée concernant l'exploitation de ces réponses ou informations sous quelque format que ce soit, et notamment dans le cadre d'une publication de texte, d'une image ou d'une vidéo.

En outre, Amadeus ou toute autre personne qu'elle aurait désigné se réserve le droit de réaliser des reportages concernant les Participants, sous réserve de leur accord spécifique. Ces reportages pourront être librement exploités par Amadeus. Amadeus pourra également librement exploiter le nom et l'image des Participants dans les conditions prévues ci-après.

En conséquence de quoi et conformément aux lois, règlements et jurisprudence applicables, les Participants ainsi que, le cas échéant, leurs employeurs, autorisent Amadeus et le Groupe Amadeus à :

- utiliser les images, voix, photographies, vidéos et/ou autres reproductions numériques ou tout autre média, communiquées dans le cadre de l'Opération ;
- enregistrer, copier et stocker les matériaux qui en résultent ;
- modifier (et notamment rogner, recadrer, changer la luminosité, flouter, ou encore modifier via des logiciels d'édition) par tout moyen ces images, voix, photographies et/ou vidéos, y compris à l'aide d'un logiciel de montage numérique ;
- reproduire, communiquer, modifier, afficher, représenter, publier et distribuer, en tout ou partie, publiquement ou en privé, ces images, voix, photographies et/ou vidéos, dans tous publications et supports de communication, y compris sur des sites Web, ou pour toute autre communication interne ou externe liée à l'une des activités d'Amadeus ou du Groupe Amadeus.

Les Participants ainsi que, le cas échéant, leurs employeurs, reconnaissent être entièrement remplis dans leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération au titre de l'exploitation des droits visés aux présentes.

Les autorisations objet du présent article 5 sont données dans le monde entier et pour une période de dix (10) ans.

Article 6 – protection des données personnelles

Les données personnelles communiquées par les Participants feront l'objet d'un traitement informatique à des fins d'organisation de l'Opération ainsi qu'à des fins de communication commerciale. Le fondement légal de la licéité du traitement est le consentement des Participants. Les données sont conservées dans un fichier informatique détenu par Amadeus, auquel le Partenaire aura accès aux mêmes fins et sous les mêmes réserves pendant trois (3) années à compter de la fin de la relation commerciale entre l'agence du Participant et Amadeus.

La communication de ces données personnelles conditionne la participation à l'Opération. L'absence de fourniture de ces données personnelles exclut la qualité de Participant.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les Participants disposent :

- d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles collectées à l'occasion de l'Opération,
- d'un droit de limitation du traitement des données relatives au Participant,
- du droit de s'opposer au traitement,
- du droit à la portabilité des données personnelles collectées à l'occasion de l'Opération,

- du droit de retirer leur consentement à tout moment sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement des Participants, et
- du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Ces droits peuvent être exercés auprès d'Amadeus, par l'envoi d'un courrier à l'adresse : Amadeus France, Le Seine Saint-Germain, bâtiment C, 2-8 avenue du Bas-Meudon, 92445 Issy-les-Moulineaux Cedex.

Article 7 – dispositions diverses

7.1 Accès au règlement

Le présent règlement est établi antérieurement au début de l'Opération, en date du **24 août 2018**. Il est téléchargé à cette même date à l'adresse **http://marketing.amadeus.com/summercamp2018** , où il est stocké et peut être consulté à tout moment et par toute personne au cours de la Période.

L'acceptation du présent règlement, sans réserve, est obligatoire pour toute personne souhaitant participer à l'Opération. Ladite acceptation est matérialisée par la coche d'une case en portant mention lors de la complétion du formulaire ou bulletin d'inscription prévu à l'article 2.3 ci-dessus. Le présent règlement pourra être consulté, enregistré sur un support numérique ou encore imprimé préalablement à son acceptation. Aussi, concomitamment à ladite acceptation, les Participants reconnaissent avoir eu accès au présent règlement, l'avoir consulté et enregistré ou imprimé.

En tout état de cause, le présent règlement sera transmis par Amadeus à tout Participant qui en ferait la demande, soit par courrier électronique soit courrier simple, jusqu'à cinq (5) ans suivant la fin de la Période. La demande devra être adressée :

- soit par courrier électronique, à l'adresse communication@amadeus.fr
- soit par courrier simple, adressé à Amadeus France, 2-8 avenue du Bas Meudon, le "Seine Saint Germain", bâtiment C, 92445 Issy-les-Moulineaux. Dans cette hypothèse, les frais correspondant à un timbre au tarif lent de la Poste seront remboursés par Amadeus.

7.2 Lien internet et conditions

Sans préjudice de la protection assurée au titre des données personnelles détaillée à l'article 6 ci-dessus, la participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées le cas échéant par Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La participation des

Participants à l'Opération se fait sous leur entière responsabilité.

Amadeus ne saurait être tenue responsable des dommages, matériels ou immatériels, causés aux participants, ainsi qu'à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, survenus à l'occasion de leur participation à l'Opération. Amadeus ne saurait être tenue responsable des conséquences pouvant découler de la participation à l'Opération sur l'activité personnelle, professionnelle ou commerciale des participants. Les Participants garantissent Amadeus de tout recours de leurs agents, de tiers ou d'entités chargées du recouvrement de taxes ou cotisations sociales, au titre du paiement desdits droits, taxes ou cotisations.

7.3 Litiges

Amadeus et les Partenaires se réservent le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du présent règlement. Amadeus et les Partenaires se réservent le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler les tirages au sort si des évènements indépendants de sa volonté l'y contraignent, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

Fin du Règlement

Etabli le vendredi 24 août 2018